

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., r. Poits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir

SOMMAIRE.

La foi républicaine. — Démission du prince Louis Bonaparte, dépêche télégraphique. — De l'arrêté sur les PRIMES. — Texte du projet de décret sur les assurances. — Difficultés survenues entre le roi de Naples et l'amiral Baudin: Arrivée à Paris de M. Isturitz, ambassadeur d'Espagne à Londres. — Nouvelles d'Italie et de Suisse. — Revue de la presse lyonnaise. — Assemblée Nationale: Résumé de la fin de la séance du 15. Séance du 16 juin. — Nouvelles de Paris (Correspondance particulière.) — Extérieur: Nouvelles d'Allemagne et d'Angleterre. — Nouvelles locales. — Nouvelles des départements. — Bourne de Paris.

Lyon, 18 juin.

La foi républicaine.

Si notre croyance politique n'avait d'autre base que l'expérience journalière, et n'était qu'une œuvre construite pièce à pièce, au moyen des conséquences toujours imparfaites tirées des événements les plus rapprochés de nous, nous avouons qu'en ce moment nous subirions comme beaucoup d'hommes, surpris par la soudaineté de la révolution nouvelle, les atteintes du scepticisme politique.

Nous jeterions sur l'avenir un coup d'œil plein de doutes douloureux, et nous laisserions nos espérances se rasseoir sur les débris du passé. Avec la bourgeoisie, malheureusement impuissante à saisir une idée et à la soutenir, habituée à nier tout ce qui dépasse la portée d'un intérêt compromis, nous chercherions peut-être à ajourner pour les d'Orléans l'heure suprême de l'expiation.

Peut-être aussi avec les impérialistes, foule attirée dans les filets d'un despotisme sans limite par le miroitement de la gloire, nous irions donner à l'ombre de notre plus grand homme les soucis d'une dynastie de nouveaux Lothaires, ou avec les enfants de chœur de M. Genoude nous porterions au-devant de l'enfant de l'Europe, comme ils l'appellent, la bannière du suffrage universel.

Mais notre foi n'est pas éclosée d'un rêve pénible fait dans la nuit du 24 février.

Si nous n'avons pas écrit sur notre bannière *républicains de la veille*, c'est que nos répugnances pour les catégories sociales atteignent même celle qui semble avoir acquis par de longues souffrances le droit de forcer la justice des compensations; c'est que nous n'étions pas de l'émeute d'hier et que toujours nous avons parlé au grand soleil. Nous n'avons pas sur le cœur le remords d'avoir aimé un roi. A travers nos espérances de voir régner la démocratie, nous n'avons jamais vu passer à l'horizon l'astre égaré de la vieille royauté. La République était le rêve caressé par notre intelligence, sans que pour cela nous ayons jamais nourri dans notre cœur aucune de ces haines implacables, dans lesquelles le parti des républicains de la veille puisait tout son relief et toute son éloquence. Nous étions républicains par habitude d'esprit, par jouissance de cœur; chez nous c'était circulation puissante de vie; ce n'était pas accès de fièvre ni frénésie d'ambition; et si notre parole peut auprès de nos concitoyens consolider l'œuvre des principes démocratiques, nous n'en apprécierons que mieux les biens de l'obscurité d'où nos paroles s'élèvent.

Au moment où toutes les royautés s'écroulent, sans savoir d'où leur vient la secousse, où les républiques tournent fatalement dans la spirale où les entraînent toutes les ambitions de gloire et d'argent, que deviendrait la société si personne ne se tenait à l'écart, pour prêcher, dans l'indépendance de la raison et des convoitises contenues, le dogme immuable de la démocratie?

Toute cette foule qui se rue dans les avenues des ministères, qui encombre les chemins à peine débarrassés des traces de la dernière déroute, songe-t-elle à perpétuer dans le monde la vérité politique qu'elle ternit de ses basses adulations? Les hommes évincés de leurs sinécures, arrachés à l'achèvement de leurs petits plans de dynastie industrielle, et qui invoquent une République sage disposée à respecter le *statu quo*, croient-ils un instant à l'irrévocable empire de la souveraineté populaire?

Voyez comme leur avant-garde a soin de frapper, chaque jour, l'anarchie autant qu'il faut pour la surexciter; comme elle s'attache à ne jamais attaquer le pouvoir en masse, de crainte de lui donner l'unité de la résistance; comme les roués de la corruption, les protégés de la boutique royale ont su se transformer en tribuns et parader le lendemain sur les tréteaux avec de grands airs de Talma républicains!

Voyez comme la légitimité de droit divin, trouvant que le vent est bon sur les flots du suffrage universel, efface peu à

peu sur son pavillon les mots sacramentels de la devise républicaine, et trace son chemin tortueux au sein de l'anarchie, qu'elle n'exécute pas, qu'elle n'ose pas stipendier, mais qu'elle regarde passer comme la tempête qui éclaircira le ciel.

Au-dessus ou plutôt au-dessous de tout cela, un pouvoir réduit, pour se défendre, à dépopulariser, à force de le produire, son prestige du premier jour; à moitié échoué dans une conspiration qui semblait continuer celle dont il sort: impuissant jusqu'ici à faire sortir la France du lit honteux de sa neutralité, effrayé devant cette foule qu'il contenait naguère d'un mot, voyant à chaque instant sa ruine poindre de l'urne capricieuse d'une Assemblée sans caractère; tyrannisé d'un côté par la peur qui a bien, elle aussi, sa férocité, de l'autre par l'utopie, drapée dans le manteau sanglant de 93. N'est-ce pas assez pour décourager toute espérance, pour briser toute foi qui attendrait son affermissement de l'harmonie immédiate des choses?

Eh bien! quoi qu'on en dise, quoique les gentils-hommes fanés des antichambres royales nous accusent de candeur, notre foi, loin de s'affaiblir devant ce spectacle, ne fait qu'y puiser de nouvelles forces.

Nous savons que la vérité ne triomphe jamais sans combats; et que même elle grandit avec ses défaites. Souvent elle vient dans le monde comme le signe du salut, mais souvent aussi elle passe comme une vengeance. Quand une institution se maintient malgré la faiblesse et la corruption des hommes; quand un peuple habitué au régime royal, trouve assez de force et de vertu en soi pour conserver son unité au bord d'un abîme, où un pouvoir improvisé s'use à lutter contre l'anarchie, nous osons dire que cette institution est maîtresse de l'avenir, et que ce peuple a pour jamais conquis sa souveraineté.

La république est-elle tout entière dans le comptoir du banquier ou de l'industriel? N'a-t-elle d'autre mesure de sa force et de sa grandeur que le lit de Procuste du 5 0/0? Est-elle la déesse domestique du rentier béatement endormi dans l'oubli des souffrances populaires? Est-elle l'arme cachée sous la blouse de l'ouvrier, plus pressé de suivre ses vengeances que de satisfaire les besoins de son corps et de son intelligence?

Non! elle n'est pas toute là. Sa première racine est dans le cœur de ceux qui la comprennent et la veulent, malgré toutes les ruines, malgré tous les martyres, malgré toutes les défaillances du génie, malgré toutes les incapacités de l'ambition. C'est de là qu'elle grandira et qu'elle conquerra le monde.

Pour nous elle n'est pas la nécessité du moment, la fatalité imposée à la liberté de nos désirs secrets; elle est la manifestation de la vérité sociale; elle est l'avènement de l'homme à l'exercice de toutes ses prérogatives. Elle soulève des tempêtes; mais le dernier soupir du Christ n'a-t-il pas déchiré le voile du temple, fendu les pierres et fait pâlir le soleil? La démocratie sortie de la plaie de son côté marchera aussi jusqu'à la fin à travers les déchirements et les ruines; mais elle arrivera; mais elle sera chez nos neveux l'écho politique de l'impérissable parole qui a promis de rendre à l'homme son héritage de paix et de rapprocher le ciel de la terre. Que les hommes s'usent; que l'anarchie bondisse et éclabousse de sang les piliers du temple éternel; que les rois, soulevant leurs pierres sépulcrales, viennent promettre le calme au monde devant la majesté effrayante du squelette; que les corruptions d'hier soient évoquées par la liberté du vote comme une planche sauvée du naufrage; que les hommes livrés par la providence aux rudes épreuves du pouvoir n'en poursuivent que les douceurs et le fol orgueil, nous n'en persisterons pas moins à soutenir notre symbole républicain. Mieux vaut le mugissement de la tempête que le calme mortel de la nuit. Nous aimons à voir le soleil quand même le tonnerre déchire le voile qui le cache. Si demain un roi ou un empereur revenait, nous épouserions dans son triomphe le rôle de ces soldats, qui étaient chargés de répéter à l'oreille des triomphateurs romains, ces paroles solennelles et tristes: *César, il faut mourir!*

D***.

Le prince Louis Napoléon a adressé au président de l'Assemblée nationale une lettre datée de Londres, par laquelle il donne sa démission de représentant du peuple. (Voir à la séance du 16.)

Cette lettre a été apportée par M. Briffaut, homme de lettres.

On nous communique à l'instant la dépêche suivante :

Le Ministre de l'Intérieur aux Commissaires du gouvernement.

« Louis-Napoléon a donné sa démission de représentant du peuple.

« Paris est tranquille. »

Nous avons publié dans la *Liberté* d'hier un arrêté de la commission exécutive, qui augmente de 50 0/0 toutes les primes ou *Drawbacks* accordées à l'exportation en vertu des lois de 1818, 1820, 1826, 1855, 1856, 1841 et 1845.

Il établit, en outre, sur les tissus de soie et de fleuret, les fils et tissus de lin et de chanvre, de fabrication française une prime de 4 1/2 0/0 de la valeur en fabrique.

Nous nous occuperons demain, d'une manière toute spéciale, de cet arrêté qui est de la plus haute importance pour l'industrie lyonnaise.

Voici le texte du projet de décret présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des finances, et qui a pour but de faire entrer les assurances contre l'incendie dans le domaine exclusif de l'Etat :

PROJET DE DÉCRET.

Art. 1^{er}. A partir du premier janvier 1849, les assurances contre l'incendie entreront dans le domaine de l'Etat, qui, à cette époque, sera seul assureur des dommages causés par le feu.

Art. 2. L'assurance des valeurs immobilières, ainsi que celle du mobilier personnel, sera obligatoire.

L'assurance des marchandises, du mobilier industriel, des récoltes et du bétail sera facultative.

Art. 3. Une loi déterminera ultérieurement les droits des assurés et ceux de l'Etat assureur.

Art. 4. Un arrêté ministériel réglera toutes les mesures relatives à l'organisation du service.

Art. 5. Jusqu'au premier janvier 1849, les sociétés d'assurances actuellement existantes continueront à opérer comme par le passé. Mais, à partir du premier juillet prochain, toutes les opérations seront faites au compte de l'Etat, qui ne commencera à fonctionner directement qu'à partir de l'époque ci-dessus fixée (art. 1^{er}).

Art. 6. Jusqu'à cette époque, les obligations prises ou à prendre par les assurés envers les assureurs, soit pour les assurances en cours, soit pour les assurances nouvelles, devront être ponctuellement exécutées par lesdits assurés, à peine par eux d'encourir les pénalités prescrites par les contrats d'assurance.

Art. 7. Le ministre des finances est autorisé à traiter avec les sociétés d'assurances existantes pour la suppression de leur industrie. Les dispositions arrêtées de concert seront soumises à la sanction de l'Assemblée nationale.

L'exposé de motifs que le ministre des finances a sans doute rédigé à l'appui de ce projet de décret n'a point encore été publié. Nous attendons sa publication pour apprécier par quels arguments le ministre arrive à la destruction des droits au nom desquels a été proclamée la révolution: le droit d'association et la liberté de tous.

Ce projet de décret, qui a été examiné le 15 dans les bureaux de l'Assemblée, a soulevé une vive contradiction. Il y a presque unanimité dans plusieurs bureaux pour le rejet.

On assure qu'une difficulté sérieuse s'est élevée entre le roi de Naples et l'amiral Baudin. A la suite des massacres qui ont eu lieu dans cette ville, l'amiral, de concert avec le représentant de la France, a exigé qu'une indemnité importante fût allouée aux Français qui avaient souffert dans leur fortune.

Une commission mixte fut nommée pour établir les droits des réclamants et fixer le chiffre de l'indemnité proportionnellement aux dommages éprouvés. Cette commission se mit à l'œuvre; et, après une enquête minutieuse, elle présenta au Gouvernement napolitain un travail consciencieux qui attribuait aux ayant-droit des indemnités convenables.

Il paraît que le roi, oubliant les promesses par lui faites, ne voulut point reconnaître le travail de la commission qu'il avait nommée, et qu'aux nouvelles demandes qui lui ont été adressées depuis, il a répondu de la manière la plus évasive.

L'amiral Baudin a persévéré dans ses premières prétentions; mais on ignorait, à la date des dernières nouvelles la solution de cette affaire. Depuis quelques jours, une division anglaise était arrivée dans la baie de Naples, et le roi avait de fréquentes conférences avec le commandant de cette division.

Nous pouvons annoncer de la manière la plus positive que l'ambassadeur d'Espagne à Londres, M. Isturitz, est arrivé hier soir à Paris. Il avait quitté l'Angleterre par le convoi de 8 heures et demie, mercredi soir.

Son arrivée à Paris est-elle le résultat de l'interruption complète des rapports diplomatiques entre l'Espagne et l'Angleterre? C'est ce que nous sommes portés à croire. C'est là un fait d'une haute gravité, dans les circonstances où nous sommes. (Courrier de Paris.)

Italie.

Un bulletin officiel daté du quartier-général confirme la nouvelle donnée par un journal de Milan de l'occupation des hauteurs de Rivoli par le général de Sonnaz, commandant du 2^e corps d'armée. A l'approche de nos troupes, l'ennemi a abandonné les positions formidables qu'il occupait sans même chercher à les défendre. Néanmoins nos troupes sont arrivées assez tôt pour l'inquiéter dans sa retraite de Vérone à Trente. Le roi, qui la veille avait transporté son quartier-général à Garda, a voulu suivre ce mouvement du 2^e corps d'armée avec les brigades de Piémont et de Pignerol. L'ennemi se trouve ainsi repoussé à distance de notre aile gauche, et nos troupes ont pu entrer à Rivoli, qu'elles occupent. Les habitants, qui avaient quitté la ville, se sont empressés d'y rentrer.

Le vapeur l'*Herculanum*, arrivé le 11 à Gènes, a apporté la nouvelle que le roi Ferdinand avait envoyé 4,000 hommes dans les Calabres pour calmer l'agitation toujours croissante dans ces provinces. L'état de siège continue.

On dit que la nouvelle est arrivée le 17 juin au Vorort que le territoire suisse avait été violé par un corps considérable d'Autrichiens.

La Diète devait recevoir des communications à cet égard vers midi. Les uns prétendent que l'affaire est sérieuse, les autres que cette affaire ressemble à celle sous le prétexte de laquelle on a, le mois dernier, convoqué la Diète à l'extraordinaire, et qui, au fait, n'eut d'autre résultat que de faire prendre à cette autorité des mesures contre les corps de volontaires qui voulaient se rendre en Lombardie; mesure qui était bien peu en rapport avec l'objet de la convocation.

A l'instant du départ du courrier de Berne, la nouvelle s'expliquait; on prétendait que le corps autrichien n'avait pas encore pénétré sur le territoire suisse, mais qu'il venait d'être obligé de battre en retraite devant les Italiens, et qu'on craignait qu'il n'empruntât notre territoire pour se retirer.

Presse lyonnaise.

L'*Union nationale* semble croire que nous ne nous abaissons pas jusqu'à lire ses articles. Ce n'est pas seulement nous prêter un dédain que nous n'avons jamais justifié, c'est encore une erreur facile à rectifier. La lecture de ce journal nous offre, au contraire, un tel attrait, nous y cherchons surtout avec tant de soin des exemples de cette harmonie de principes qu'il nous recommandait il y a deux jours, que nous poussons nos explorations jusque dans le domaine du titre et dans celui des annonces. Or, nos recherches viennent d'avoir un singulier résultat. L'*Union nationale* du mois de mars contenait l'avis suivant: « Insertion gratuite de tout ce qui sera reconnu DEMOCRATIQUE et d'utilité publique. » Dans l'*Union nationale* de juin, nous lisons le même avis modifié ainsi: « Insertion gratuite de tout ce qui sera reconnu d'utilité publique. » Entre ces deux annonces, il n'y a, comme on le voit, que l'épaisseur d'un mot; mais ce mot, qui se trouve dans une série de numéros et disparaît dans l'autre, c'est le mot DEMOCRATIQUE.... Eh! qu'oi, messieurs de l'*Union*, cette démocratie que vous n'avez jamais vue dans le cœur, même à l'époque où vous jugiez nécessaire de l'écrire dans votre enseigne, vous en êtes donc venus à le répudier ouvertement? La France vous paraît, sans doute, assez mûre pour une troisième restauration, que vous ne prenez plus le soin de vous déguiser? Mais laissons de côté un argument que vous ne manquerez pas de traiter de puéril du haut de votre dédain et, une fois pour toutes, exprimons notre pensée tout entière à votre égard. Si nous pouvions douter encore de ce que vous êtes, de ce que vous voulez, Messieurs, votre journal d'aujourd'hui nous l'apprendrait, et bien dupe serait quiconque croirait encore à votre républicanisme d'emprunt, bien aveugle qui ne verrait ce que cache votre appel à la nation. Ce que vous êtes, nous allons vous le dire, en vous mettant au défi de le nier sans forfaire à la vérité: Vous êtes monarchistes. Ce que vous voulez, c'est la royauté d'Henri V. Oui, la monarchie légitime, oui, la royauté plus ou moins constitutionnelle, voilà votre rêve depuis trois mois; nous appelons les choses par leur nom, maintenant que vous nous avez appris à chercher la chose sous le mot. Républicains, vous! sans doute, mais à la condition expresse que le peuple, à la condition immédiate duquel vous en appelez de nouveau, décidera la présidence à votre candidat et qu'à cette dignité héréditaire (dont on avisera plus tard à changer le nom) seront attachées toutes les prérogatives de la royauté constitutionnelle.

Et vous osez appeler cela une république! Allons donc vous raillez! Mais vous le savez aussi bien que personne: république est le synonyme de démocratie, et république et hérédité sont deux mots qui hurlent de se trouver ensemble! Mais vous n'ignorez pas plus que nous que la souveraineté du peuple est un dogme absolu comme la vérité, éternel comme la justice; que le droit de la nation de changer à

son gré la forme du gouvernement est imprescriptible, et que toute hérédité est la négation de ce droit, puisqu'elle engage l'avenir. De grâce, Messieurs de l'*Union Nationale*, ne jouons plus sur les mots; encore une fois, appelons les choses par leur nom. Vous avez trop d'intelligence pour croire aux doctrines que vous préconisez, et nous ne sommes pas assez dépourvus de bon sens pour être dupes de vos spécieux raisonnements. Vos articles, nous les comprenons encore mieux que nous ne les lisons. Jetez donc un masque percé à jour comme une dentelle! et, pour l'honneur de votre propre caractère, montrez enfin votre visage au grand jour. Nous pouvons estimer de francs royalistes, nous n'aurons jamais que de la défiance et de l'éloignement pour de faux républicains.

— La *Gazette* chante sur l'air de Fualdès, une complainte sur le ci-devant comité exécutif, actuellement comité exécuté. Cette poésie, composée pour faire suite aux adieux de la population lyonnaise à notre chère municipalité se termine par la strophe suivante:

Sachez donc, peuples de France,
Que le peuple de Lyon,
Heureux de l'occasion,
Fiche avec reconnaissance
Au comité exécuté...
— tif un coup de pied dans le club...

Faut-il compléter la pensée de la *Gazette*, en ajoutant: central?

— Le *Peuple Souverain* définit les devoirs du nouveau conseil municipal et trace le programme de ses travaux. Puis, il ouvre ses colonnes à la réclamation du citoyen Lentillon, accusé par le *Courrier de Lyon*, d'avoir été renvoyé par ses administrés de Caluire, parce qu'il voulait introduire dans cette commune, le pastoral usage de voter en plein champ, sous l'œil de Dieu et à la face du soleil.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 13 juin.)

RÉSUMÉ.

L'événement de la séance a été l'apparition à la tribune de M. Pierre Leroux. La discussion était engagée sur le projet de réunion de l'Algérie à la France, et M. le général Cavaignac, dont l'expérience et les connaissances pratiques sont une si grave autorité en cette matière, lutait avec vigueur pour contester l'opportunité de l'assimilation actuelle, sous le rapport des institutions, de l'Algérie à la métropole, lorsque M. Pierre Leroux a demandé la parole.

Dire que M. Pierre Leroux a traité la question algérienne, ce serait beaucoup avancer. Le mot Algérie revenait bien de temps à autre dans son discours, mais il était aisé de voir qu'il avait hâte de sortir des limites restreintes de l'ordre du jour pour donner un libre cours à l'exposition de ses doctrines socialistes. L'Assemblée l'a laissé faire, et sauf quelques murmures provoqués par certaines expressions mal sonnantes au sujet de la propriété — de ce que vous appelez la propriété, disait-il, — elle l'a écouté avec attention et parfois avec intérêt. C'est qu'en effet, dans le développement de ses théories, que l'Assemblée n'a évidemment accueillies que sous bénéfice d'inventaire, M. Pierre Leroux a déployé un véritable talent et mis une modération à laquelle peut-être on ne s'attendait pas; c'est qu'en outre, M. Pierre Leroux a énergiquement protesté des intentions pacifiques du socialisme et de son aversion profonde pour ce qu'on est convenu d'appeler la *République rouge*. Somme toute, M. Pierre Leroux a recueilli en retournant à son banc beaucoup de félicitations, et des moins suspectes; et M. Jean Reynaud a même poussé l'enthousiasme jusqu'à embrasser l'orateur sur les deux joues. Nous aimons à supposer que M. le sous-secrétaire d'Etat n'a donné cette accolade que sous toutes réserves.

Une fois engagée dans la voie des digressions, il n'y avait guère motif pour que l'Assemblée s'arrêtât. Aussi, dès ce moment, a-t-on complètement perdu de vue la question algérienne, et n'est-on sorti des théories socialistes de M. Pierre Leroux que pour retomber dans la question palpitante du moment, celle des ateliers nationaux et des ressources financières. Lorsque M. Goudchaux est monté à la tribune pour traiter ce grave sujet, nous nous attendions (et quelques paroles de lui pouvaient nous le faire espérer) à lui voir exposer quelque nouveau système financier destiné à parer aux difficultés de la situation. Il n'en a rien été. M. Goudchaux, à travers quelques paroles destinées peut-être à dégager sa responsabilité d'ancien ministre des finances, s'est longuement étendu sur la nécessité de dissoudre immédiatement les ateliers nationaux et de rétablir le crédit. Mais par quel moyen arriver à ce résultat immédiat, c'est ce qu'il n'a pas dit, et malgré l'invitation pressante qui lui a été adressée de conclure, tout ce qu'il a pu faire, comme conclusion, a été de formuler contre toute création de papier-monnaie une protestation à laquelle M. Duclerc s'est fort énergiquement associé pour lui... et pour ses successeurs. Demain, sans doute, M. Goudchaux pourra préciser quelque chose de plus net et de plus saisissable, car la discussion, ou plutôt la digression, comme le disait M. le président, continuera demain sous le nom de *discussion relative à l'Algérie*. Il importe, en effet, que les hommes compétents se prononcent, et que nous sortions enfin des théories pour arriver à la pratique.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 17 juin 1848. — PRÉSIDENCE DE M. SÉNARD.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal, lu par M. Landrin, secrétaire, est adopté.

L'Assemblée s'ouvre sous l'influence d'une extrême agitation. Tous les bancs sont promptement garnis. Evidemment quelque grande nouvelle a circulé. On nous faisait craindre hier un mouvement, peut-être une bataille. Mais jusqu'ici rien ne paraît devoir réaliser ces sinistres pronostics. Au dehors même la foule, moins nombreuse que d'habitude, n'a nul caractère menaçant. Le déploiement des forces même n'est pas très considérable.

M. Sénard: J'invite l'Assemblée au silence, j'ai à lui faire une communication.

Ce matin, à midi et demi, j'ai reçu une nouvelle lettre du

citoyen Louis Bonaparte. J'ai pris toutes les précautions pour m'assurer de la sincérité de cette lettre qui m'était d'ailleurs remise directement par une personne arrivant à l'instant de Londres, M. Briffaut, homme de lettres.

Voici cette lettre:

« Monsieur le président,
« J'étais fier d'avoir été élu représentant par quatre collèges. C'était, à mes yeux, une juste réparation pour 30 années d'exil et six années de captivité.

« Mais les soupçons injurieux dont mon élection, attribuée à l'intrigue, est l'objet, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de renoncer, quoiqu'avec regret, à cet honneur.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, honnête et ferme, et puisqu'involontairement mon nom sert de prétexte à des désordres que je déplore, je dépose ma démission entre vos mains. (Sensation prolongée.)

« Bientôt, je l'espère, le rétablissement du calme me permettra de revenir en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme l'un des plus dévoués au repos et à la prospérité de mon pays. « CHARLES-LOUIS NAPOLEON. (1) »

La lecture de cette lettre produit une vive agitation. Un membre: La démission est-elle acceptée? (Profond silence.)

M. Garnier-Pagès se dirige vers la tribune; mais sur un signe de M. Sénard, il retourne à sa place.

M. le président: Quoique l'Assemblée ait prononcé l'admission du citoyen Bonaparte, cette admission n'a été prononcée qu'à la condition de prouver l'âge et la nationalité.

Je crois donc qu'il faut renvoyer purement et simplement la lettre de démission à M. le ministre de l'intérieur, afin qu'il fasse procéder à la réélection, conformément au décret qui régit la matière. (Oui! oui!)

L'ordre du jour appelle une vérification de pouvoirs.

M. Saint-Romme, rapporteur, rend compte des opérations électorales du département de l'Hérault, où une élection a été faite par suite de l'option de M. de Larcy pour le département du Gard.

M. Laissac, qui avait pour concurrent M. Genoude, a été proclamé représentant avec une majorité peu considérable. De plus, l'élection est attaquée par une protestation où l'on signale des actes nombreux de corruption et d'intimidation. Dans la commune d'Olargues, le curé et un grand nombre d'électeurs ont été frappés et ont reçu des blessures graves. Un grand nombre ont été matériellement privés du droit de voter.

M. Saint-Romme discute la protestation. Selon lui, il y a eu des rixes dans les deux camps. Il y a eu une commune qui, son pasteur en tête, a fait irruption dans le bureau, quoiqu'on lui objectât que son tour n'était pas arrivé. Les électeurs de cette commune, qui votaient pour M. de Genoude, ont chassé les scrutateurs; et puis, en présence du président seul, ont déposé leur vote. La protestation se garde bien de signaler ce fait qui n'a pas eu lieu dans l'intérêt de M. Laissac.

Un membre: Il fallait le signaler.

M. Saint-Romme: C'est ce que je fais.

Le citoyen Laissac a été attaqué de la manière la plus indécente. Non seulement on a attaqué sa moralité politique; non seulement on l'a représenté comme ami de Barbès, comme admirateur religieux de Robespierre, de Marat et de toute la sanglante République de 93; mais on l'a accusé d'être mauvais père, mauvais fils. (Murmures. — Assez! assez!)

M. le président: Ce sont des faits que M. St-Romme énonce comme simple rapporteur.

La commission a pensé qu'après vous être montré peu sévères pour d'autres élections, vous ne deviez pas manquer d'indulgence. Je viens, en son nom, vous proposer l'admission de M. Laissac.

M. l'Espinasse: C'est avec un profond regret que j'ai entendu votre rapporteur se servir, à l'appui de son rapport, d'arguments que je n'ai pu admettre. Il a voulu mettre au ban de la nation un pays où l'on a la prétention d'être aussi bon citoyen que dans le reste de la France. Il n'est pas un pays où l'on ait applaudi plus sincèrement à la révolution de Février et à l'avènement de la République. (Bruit.) Et le motif, c'est que depuis 18 ans ce pays avait protesté (interruption) contre le gouvernement déchû. (A la question!) Si la révolution de Février devait avoir fait une conquête, c'était celle de la moralité dans les élections. (Très bien!) Et cependant que vois-je dans celle-ci d'un bout à l'autre? L'immoralité telle qu'elle suffit et va de plus pour invalider l'élection. (Non! non! — Si! si!) Vous tous, messieurs, qui êtes aujourd'hui au banc du pouvoir, sous le régime déchû vous auriez protesté pour bien moins. (Approbatious sur quelques bancs.) La République serait-elle donc moins sévère que la royauté. (Rumeurs et réclamations.)

M. Laissac: Citoyens, je viens répondre aux attaques du préopinant et compléter le rapport du citoyen St-Romme. On m'accuse d'abus d'influence, et cependant il est un fait que vous me permettez de constater tout d'abord, c'est que je me suis constamment refusé aux sollicitations de mes amis qui m'invitaient à me rendre sur les lieux de l'élection. (Bruit.) Je l'ai fait, parce que je n'ignorais pas qu'en cas de succès ma présence n'eût été incriminée par nos éternels ennemis, et cependant je ne pourrais douter de l'importance qu'il y avait pour moi à me trouver sur les lieux. J'ai obtenu 24,000 suffrages; j'en aurais obtenu plus de 30,000, étant présent. (Hilarité.) Vous comprenez pourquoi.

Venons à la protestation qui vous est soumise et qui renferme des faits mensongers comme il me sera facile de le prouver. On dit, par exemple, qu'il y a eu abus d'influence de la part de l'administration. Mais d'abord, l'administration ne peut être désarmée. (Réclamations.) Elle aussi a des devoirs. M. de Genoude, mon concurrent, avait parcouru tout le département, et le clergé annonçait hautement l'intention de lui prêter son appui dans les élections. M. de Genoude s'était rendu à Béziers où il avait assisté à un club. Je ne vous rapporterai pas, par convenance, les paroles dites et qu'on prête à mon concurrent.

Plusieurs voix: L'enquête! l'enquête! dites, dites.
On accuse la circulaire du commissaire en ma faveur. En résumé, la protestation sans caractère authentique ne renferme rien de positif et de sérieux. (Rumeurs, nouveaux cris: l'enquête! l'enquête!)

M. de Larcy: Ma qualité d'ancien député de l'Hérault m'im-

(1) Sur le cachet de la lettre du citoyen Louis Napoléon une communication intime nous apprend qu'on lisait ces deux mots: JE CROIS ET J'ESPÈRE.

pose une discrétion que la chambre comprendra. Mais il est de mon devoir de dénoncer à M. le ministre de l'intérieur des faits qui invalident l'élection. Il est positif que, dans la commune de Villeuveuve, plusieurs citoyens ont été privés de leur droit au vote, par le caprice d'un maire qui a refusé de leur délivrer des cartes dans le délai légal. A Cleret, le scrutin a été fermé à 3 heures au lieu de 6, et 300 électeurs ont été privés de leur droit. (Réclamations.) Mais n'y en eût-il qu'un seul: (Approbations différentes.) Je ne dirai qu'un mot de la conduite du commissaire. C'est le précédent que je blâme; après avoir fait des circulaires honnêtes, on en ferait de violentes. (Aux voix! aux voix!)

M. le rapporteur : Je viens rétablir la question. (Aux voix! aux voix! la clôture!)

Un membre : Je demande que l'Assemblée nomme une commission d'enquête comme pour les élections de la Lozère. (Agitation. — Appuyé! appuyé! — A gauche: Non! non! la clôture.)

M. l'abbé Fayet : Vitellius Otho et Galba mihi incogniti. (Hilarité.) L'Assemblée comprendra. (Nouveaux rires.) On a parlé des élections de la Lozère, qu'il me soit permis de dire que notre position était plus favorable que celle du citoyen mis en cause. Cependant moi-même j'ai demandé l'enquête parce que j'ai cru qu'elle importait à la dignité de l'Assemblée comme à la mienne. Il me semble que dans une circonstance à peu près pareille, la décision ne peut être différente. (Agitation.)

Un membre : L'Assemblée ne doit pas oublier que l'enquête dans les élections de la Lozère, a été ordonnée sur les réclamations d'un seul individu, tandis que la protestation de Montpellier est signée par plusieurs milliers d'électeurs.

M. Bac : Je n'ai qu'une observation à faire: c'est que dans les élections de la Lozère, il s'agissait d'accusations de corruption, tandis qu'ici, les faits qu'on nous allègue ne pourraient en aucun cas compromettre M. Laissac. (Cris: Aux voix! aux voix! La clôture! la clôture!) La clôture est prononcée.

L'Assemblée est consultée sur l'enquête: La première épreuve est déclarée douteuse, mais la seconde décide nettement la question en faveur de l'enquête. (Bravos sur plusieurs bancs.)

M. le rapporteur du comité des travaux publics dépose le projet de décret relatif à la construction du matériel du chemin de Versailles à Chartres. Ce travail devant occuper des ouvriers des ateliers nationaux, on réclame le vote d'urgence. (Appuyé! appuyé!)

A la suite du vote sur l'enquête, la chambre n'est pas en nombre.

M. le président ordonne aux huissiers de se répandre dans les couloirs pour rentrer en séance.

M. Boulay (de la Meurthe) a la parole pour une interpellation.

M. Boulay : Citoyens, je reçois une lettre du rédacteur du Journal des Vosges, auquel le commissaire interdit de parler politique à moins qu'il n'acquiesse son cautionnement. Je sais bien qu'en cela le fonctionnaire se fonde sur une ancienne loi qui n'est pas partout exécutée. Cependant la justice ne peut avoir deux poids et deux mesures. Je demanderai au ministre de la justice quelles sont les intentions du Gouvernement pour l'avenir? (Très bien.)

M. Bethmont, ministre de la justice: Le gouvernement n'a jamais considéré la loi comme abrogée seulement après la révolution de Février, il a cru que cela regardait l'Assemblée. La nécessité des cautionnements est évidente, si l'on veut que les journaux offrent quelque garantie dans l'hypothèse d'un cautionnement. Nous croyons donc qu'en principe la loi doit être maintenue quoique, très modérée (très bien). Nous nous occuperons d'un décret en ce sens par l'Assemblée qui voudra bien nous laisser quelque latitude pour la présentation en l'opportunité. (Oui, oui, réclamations sur d'autres bancs.) Je prie donc M. Boulay d'engager son correspondant à prendre patience. (On rit.)

M. Boulay : Je remercie M. le ministre de la justice de sa promesse; mais j'insiste pour que la réduction du cautionnement soit déclarée le plus tôt possible; car le maintien des cautionnements au chiffre actuel si élevé est la ruine de la presse départementale. (Très bien! très bien!)

M. Xavier Durrieu voudrait l'abolition de toute espèce de cautionnement.

M. le ministre de l'intérieur dépose plusieurs projets de loi: le premier relatif à la formation de 300 bataillons de garde nationale mobile; le second concernant un crédit de 9 millions demandé pour la jeune garde nationale mobile. (Renvoi aux bureaux.)

La séance continue.

Commission chargée de l'examen du projet de décret relatif à un crédit de 3 millions pour les ateliers nationaux.

MM. Pougeard de Montreuil, Corne, Delisle, Dupont de Bus-sac, Dezeimeris, Buffet, Hervière, Goudichaux, Germonnier, Lumeau, Charles Dupin, Gloxin, de Falloux, Aylies.

Commission chargée de l'examen du projet de décret concernant les assurances.

MM. Kerdrel, Boulatignier, Jules Lasteyrie, Bureaux de Pusy, Auguste Avond, Roujat, Demesmay, Flandin, Nachez, de Mor-nay, Champanhet, Levavasseur, Richier.

Le premier et 2^e bureaux n'ont pas encore nommé leur commissaires.

PARIS, 16 juin 1848.
(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

On parlait hier, dans quelques réunions de représentants, d'un remaniement partiel du ministère. Il anrait été question de remplacer M. Recurt, auquel on ne trouve pas

le nerf nécessaire pour la réorganisation du personnel administratif.

On paraît s'être décidé, en dernière analyse, à distraire du ministère de l'intérieur la division de la police générale, qu'on érigerait en ministère spécial, sous la direction de M. Caussidière qu'on croit assez brouillé avec ses anciens amis pour ne plus exciter de défiance.

Il a semblé, d'ailleurs, que la nomination de l'ex-préfet de police en tête de la liste des onze représentants élus en dernier lieu par le département de la Seine, lui donnait droit à une réparation éclatante, et la nature même des embarras qui peuvent, en ce moment, menacer la tranquillité publique, fait de M. Caussidière l'homme de la circonstance.

Il se pourrait néanmoins que les arrangements dont nous parlons fussent ajournés encore, par la nécessité de donner une compensation à M. Trouvé-Chauvel, dont les attributions seraient nécessairement amoindries par la création d'un département spécial de la police. On dit que M. Trouvé-Chauvel serait désigné pour le ministère des finances.

— Il paraît que M. Lamartine a hâte réellement de quitter le pouvoir et qu'il a annoncé officiellement, hier matin, à tous ses amis, qu'il allait se retirer.

— Les gardes nationaux de la 3^e légion avaient reçu, dès hier, des billets de garde pour se rendre aujourd'hui dans les Champs-Élysées, afin d'assister à l'arrivée du prince Louis. Tandis que quelques-uns des intimes du prince annonçaient qu'il était attendu hier soir ou ce matin, d'autres assuraient qu'il n'arriverait à Paris que pour prendre part aux débats sur la constitution.

— Un fait qui prouve jusqu'à quel point le commerce de luxe souffre en ce moment: Plus d'une vingtaine de fabricants de bijouterie ont fermé leurs magasins et sont partis pour la campagne, en attendant que les affaires reprennent. Il y a plus des trois-quarts des fabricants, dans cette industrie, qui n'ont pas vendu l'objet de la plus petite valeur depuis la révolution de février.

— Le journal l'Alsacien, de Strasbourg, publie une correspondance qui a été échangée entre l'éditeur de ce journal et le commissaire délégué. Ce dernier lui rappelle que son journal s'occupe de politique sans avoir déposé de cautionnement. Le Gouvernement, dit-il, n'a pas voulu jusqu'à ce jour sévir contre de pareils délits; il a cru que, jusqu'à la fin des élections, il importait qu'aucun moyen de publicité ne fût diminué ou paralysé par l'application des règles prescrites par la loi. Le commissaire délégué engage la feuille dite l'Alsacien et celle nommée l'Allemagne républicaine, à se conformer à la loi par le dépôt d'un cautionnement pour chacun de ces journaux.

M. Ed. Hader, éditeur de l'Alsacien, a refusé de se conformer à cette injonction tant que la mesure ne sera pas appliquée aux journaux de la capitale.

— **M. le contre-amiral Mathieu,** gouverneur de la Martinique, vient d'arriver à Paris. Son voyage a pour but de donner au gouvernement des détails sur la situation de cette colonie.

— En vertu d'un décret de la commission exécutive, Monsieur Amédée Gaillard vient d'être nommé consul de France à Nice, en remplacement de M. de Châteaugiron, mort récemment.

— Il se signe en ce moment, dans nos colonies des Antilles, une pétition adressée à l'Assemblée nationale, ayant pour but de demander que nos ports coloniaux soient déclarés ports francs et libres.

— On annonce que le service de l'administration des ponts et chaussées va être organisé militairement. Les ingénieurs, les conducteurs et autres employés de même genre seront astreints à porter un uniforme.

— On se rappelle l'emprunt de 50 millions, contracté par l'empereur de Russie. Un agent du gouvernement Russe vient d'arriver à Paris, chargé de pouvoirs spéciaux pour liquider cette affaire.

— Lorsque le citoyen Cabet était en exil à Londres, il reçut un jour la visite de Louis Bonaparte qui l'engagea à écrire en sa faveur. On s'expliqua sur le genre de république qui conviendrait à la France, mais on ne s'accorda pas; car Louis Napoléon voulait un président héréditaire. Le citoyen Cabet ne voulut rien écrire pour soutenir une telle prétention. Il n'en reçut pas moins une 2^e et même une 3^e visite. Ce fut alors seulement qu'il lui signifia qu'il était inutile de se déranger davantage pour cette demande.

— **M. Et. Arago,** forcé d'opter entre ses fonctions de représentant et celle de directeur des postes, s'est décidé à donner sa démission de représentant.

— On assure qu'on a diminué d'un million les sommes qui devaient être employées aux travaux publics dans notre colonie du nord de l'Afrique.

— Nous remarquons que le *Moniteur* ne publie pas aujourd'hui le relevé hebdomadaire de la banque de France.

— Les sommes que les compagnies de chemin de fer auraient dû dépenser cette année, s'élèvent à 72 millions, savoir:

Pour la section de Paris à Tonnerre	50,000,000
à Epervain	20,000,000
à Chartres	8,000,000
Tours à Angers	2,000,000
Lille à Dunkerque	10,000,000
Dieppe à Rouen	2,000,000

— Aucun rassemblement ne s'était formé hier soir sur les boulevards, et les environs des portes St-Denis et St-Martin étaient complètement abandonnés par les émeutiers. La ville avait repris son aspect accoutumé.

— Nous avons reçu aujourd'hui quelques détails sur la représentation de *Monte-Christo* qui a eu lieu lundi dernier au théâtre de Drury-Lane à Londres, au milieu de la conspiration de quelques gallophobes. Le tumulte a été si grand pendant toute la représentation, qu'elle n'a été qu'une pantomime perpétuelle, les acteurs n'ayant pas pu faire entendre un seul mot de leur rôle. Une cinquantaine d'individus s'étaient répandus dans la salle, ayant attaché à leurs chapeaux des écriteaux portant ces mots écrits en grosses lettres: « Les Français ont chassé de chez eux les ouvriers anglais, chassons de chez nous les acteurs français. » La police a été obligée d'intervenir et a arrêté une douzaine de tapageurs qui ont été condamnés à donner 100 liv. sterl. de caution pour obtenir leur liberté. Toute la société qui assistait à cette représentation était loin de prendre part à ces fâcheuses manifestations, et tandis que les titis anglais jetaient des pommes à la tête des acteurs, les dames anglaises du balcon et des loges leur lançaient des bouquets et des fleurs. La pièce n'en a pas moins continué jusqu'au bout et Mélingue a été rappelé et vivement applaudi par une partie de la salle; tandis que les tapageurs l'accueillaient avec des sifflets et des hurlements.

M. Macready, le célèbre tragédien, a écrit à plusieurs journaux pour déclarer qu'il avait toujours été parfaitement accueilli en France, et qu'il protestait de toutes ses forces contre la sauvage conduite de quelques-uns de ses compatriotes.

Cette 1^{re} représentation a produit 900 l. st. (22,500 fr.)

— D'après l'*Echo de la Frontière*, le gouvernement supprimerait une des trois lignes de la douane française sur la frontière belge, par suite de la réduction du tarif des douanes.

— On dit que M. Blaise, nouveau directeur du Mont-de-Piété, a l'intention de supprimer les commissionnaires et de les remplacer par des bureaux d'engagement qui fonctionneraient gratuitement et feraient les engagements sans augmentation de prix.

— On assure qu'il est question, dans la commission de l'organisation municipale et départementale, de supprimer la mairie de Paris et de rétablir la préfecture de la Seine.

— On dit le détenu Blanqui gravement malade d'une affection de la moëlle épinière. Il reçoit tous les soins exigés par sa position.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

Le vice-amiral Baudin, commandant en chef les forces navales françaises dans la Méditerranée, a adressé l'ordre du jour suivant aux marins de l'escadre placés sous ses ordres :

« Vaisseau le *Friedland*, rade de Naples, 4 juin 1848.

« Marins de l'escadre, il y a six semaines, lorsque nous sommes arrivés à la Spezzia, je vous ai recommandé de redoubler de soin pour que votre conduite fit honneur à la République française et à vous-mêmes dans les pays étrangers où vous alliez paraître.

« Ma confiance en vous n'a pas été, trompée et je suis heureux de pouvoir vous faire connaître les honorables témoignages qui vous ont été rendus à la Spezzia et à Livourne. — Voici ce qu'écrivit le vice-consul de France à la Spezzia :

« Il ne m'est parvenu que des éloges sur la conduite méritée et la parfaite honnêteté des équipages de l'escadre française. Leur conduite dans les restaurants, cafés et autres établissements publics qu'ils ont fréquentés, leur acquisition des sympathies de tous, au point qu'après leur départ on n'entendait, à la Spezzia, que le cri de : *Vive les Français!* »

« Voici maintenant ce qu'a imprimé à votre sujet le *Courrier de Livourne* :

« Pendant la station de plusieurs jours que l'escadre française a faite tout entière à notre rade, un grand nombre de ses marins ont communiqué avec la ville, et nous devons rendre cette justice à leur discipline et à leur bonne conduite, qu'ils n'ont pas donné lieu à la plus légère plainte; les sentiments de la fraternité la plus cordiale ont toujours animé leurs rapports avec nos concitoyens. »

« Marins de l'escadre, sachez toujours mériter de tels éloges; qu'ils soient la plus digne récompense de votre bonne conduite! En honorant la France chez les nations étrangères, en y faisant aimer et respecter le nom français, vous gagnerez des cœurs à votre patrie; ce sont des conquêtes plus sûres que celle de la force. »

— **EXTERIEUR.**

Allemagne.

POSEN, 11 juin. — Hier, le général Pfuël a publié la notification suivante: L'ordre et la tranquillité étant rétablis dans le grand duché, je déclare abroger la loi martiale prononcée le 5 mai pour le grand duché.

GRAND DUCHÉ DE WEIMAR. — Eisenach, 11. — On annonce qu'une grande assemblée de peuple doit avoir lieu demain dans la petite ville de Bertka, se proposant de se rendre dans le château de Weimar pour engager le souverain à suivre l'exemple des princes de la Thuringe, si ceux-ci renoncent à leur trône. C'est le brave Berlepseh qui a porté la parole. Cependant les bourgeois de Weimar paraissent résolus à repousser même par la force cette bande de prolétaires.

AUTRICHE. — Vienne, 9 juin. — Le bruit a couru aujourd'hui que Trieste avait été bombardé par la flotte piémontaise, attendu que quatre vaisseaux autrichiens avaient commencé l'attaque.

On cite une lettre de M. Dobbolhoff, l'un des ministres de l'empereur, annonçant que S. M. retournera prochainement à Vienne, seulement pour se montrer au peuple, mais qu'elle n'y restera qu'un seul jour.

Angleterre.

LONDRES, 13 juin. — Il résulte des dernières nouvelles d'Amérique, qu'il existe des doutes sur la ratification immédiate du traité mexicain.

M. Isturitz, ministre d'Espagne, est parti de Londres pour Madrid, hier, dans la soirée. Après de fréquentes conférences entre M. Isturitz et le comte Palmerston, mardi soir, M. Isturitz a reçu une communication définitive du secrétaire d'Etat des affaires étrangères, par suite de laquelle le ministre espagnol est parti pour Madrid dans les trente-six heures.

Le comte de Mirasol, qui avait fait des ouvertures par l'intermédiaire du ministre espagnol, n'a pu parvenir à se faire reconnaître par le vicomte Palmerston ni par le gouvernement au sujet de sa mission délicate, et il est parti vendredi soir pour l'Espagne. MM. Tacon, Diaz et Urbistondo sont les seules personnes qui restent attachées à la légation, et des préparatifs se font pour leur départ pendant cette semaine.

La deuxième représentation de la pièce de M. Alexandre Dumas, *Monte-Christo*, au théâtre de Drury-Lane, a été aussi orageuse que la première, malgré les précautions prises par l'autorité pour éviter ce nouveau scandale.

Le bruit a couru à la Bourse et dans la cité, qu'un corps considérable de troupes russes est entré en Prusse, mais ce bruit mérite confirmation.

A Haïty, il y a eu une véritable boucherie entre les noirs et les mulâtres dans les rues de Port au Prince. Par suite d'une remontrance adressée au président Soulouque par les mulâtres, il en a fait mettre à mort 80; c'est ce qui a déterminé une révolution ayant pour but de le renverser.

— Le *Morning-Herald* du 12 juin confirme la nouvelle de la révolte des Skihis à Moultan dans le royaume de Lahore.

Les deux commissaires anglais qui ont été massacrés sont : MM. Vans Agnew et Anderson. L'affaire a eu lieu le 21 avril.

La dépêche est datée de Bombay le 7 mai; elle a été apportée à Suez par la *Semiramis* qui avait à bord M. Clerk, ex-gouverneur de Bombay.

NOUVELLES LOCALES.

Hier, à midi, M. le commissaire de la République et M. Mouraud, secrétaire-général, ont installé, à l'Hôtel-de-Ville, notre nouveau conseil municipal. M. Grillet aîné, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire, a fait afficher aussitôt la proclamation suivante :

AU NOM DU PEUPLE.

Citoyens!

Le Commissaire du Gouvernement pour le département du Rhône vient d'installer le Conseil municipal de la ville de Lyon.

Ce conseil, émané de vos suffrages, est ainsi composé : (Suit la liste des conseillers municipaux que nous avons déjà publiée.)

En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par le citoyen Ministre de l'Intérieur, le Commissaire du Gouvernement a ainsi constitué l'Administration Municipale :

Les citoyens DÉMOPHILE LAFOREST, maire.

- GRILLET aîné, 1^{er} adjoint.
- FRAISSE, 2^e —
- BRIANDAS, 3^e —
- RICARD, 4^e —
- PAIN, 5^e —
- CHIPIER, 6^e —
- ÉDANT, 7^e —
- BONNARDEL, 8^e —
- BACOT, 9^e —

Vers la fin de ce mois, le citoyen maire reprendra le poste où l'avait placé le vœu unanime de la population lyonnaise. Le concours du conseil municipal lui est assuré, dans l'intérêt de l'ordre, pour imprimer à la marche de l'administration toute l'activité, tout l'ensemble désirables, et arriver au bien qui a été entrepris déjà au milieu des circonstances les plus graves.

Citoyens!

Vos magistrats ne se font pas illusion sur la difficulté de leur tâche; ils n'oublieront jamais qu'ils sont issus du suffrage universel, et que cette origine leur impose le devoir de marcher dans la voie ouverte par la révolution de Février.

Vive la République!

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 17 juin 1848.

Le premier adjoint faisant fonctions de maire, GRILLET, aîné.

— On nous assure que M. Treillard, ancien avoué et ex-membre du comité préfectoral, a été nommé préfet du département d'Indre-et-Loire.

Nos lecteurs se rappellent sans doute une courte note, insérée il y a trois semaines environ, sur l'état de la commune de Fleurie et sur ses dissensions intestines.

Cette note, provoquée par une communication qui nous avait été faite, a amené une double réponse que nous avons également publiée.

Depuis, de nouvelles lettres nous ont été adressées. L'un des deux partis, ayant persisté, malgré nos instances, à se servir de la voie de la presse, nous n'avons pas cru pouvoir nous refuser à sa prière.

Il serait à désirer que l'autorité intervint pour rendre justice à qui de droit, ainsi que nous l'avons déjà demandé. Une fraction des habitants de la commune réclame le renvoi de son curé, l'autre demande le remplacement du maire, M. Carlhant.

La longueur des lettres que nous possédons ne nous permet pas de les donner dans toute leur étendue. Nous en publions des extraits ou un résumé aussi impartial que possible.

Les adversaires de M. le curé, après s'être plaints de son refus de bénir l'arbre de la liberté lors de son inauguration, et de sa résistance opiniâtre aux injonctions de l'archevêque qui, sur le vœu formulé par les habitants ou une partie d'entre eux, se serait montré disposé à éloigner M. R... de sa paroisse, l'accusent de s'être mêlé, un jour de Pâques, aux agitateurs qui venaient de dissoudre par la force le club républicain de Fleurie; d'avoir alors, par les discours les plus violents et les plus imprudents, excité la garde nationale de la commune à ne pas souffrir davantage la présence des trente-cinq chasseurs d'Orléans appelés par le maire, M. Carlhant, pour protéger la tranquillité de Fleurie.

Ils ajoutent que plusieurs des officiers de la garde nationale ont donné leur démission par suite des vexations de toute espèce qu'ils auraient eu à subir; mais qu'il est faux que le conseil municipal ait donné sa démission.

(Suivent quinze signatures.)

La seconde lettre, celle des adversaires de M. Carlhant, expose : que M. Carlhant a été obligé en 1844, d'abandonner sa position de maire de la commune de Fleurye, à la suite de dissentiments très graves qui s'étaient élevés entre lui et son conseil municipal; que deux années après, en 1846, les électeurs municipaux ont prouvé de la manière la plus claire, qu'ils ne voulaient pas du citoyen Carlhant, en ne nommant pas son ancien adjoint membre du conseil municipal, tandis que tous ceux qui lui étaient opposés y entraient à une immense majorité; qu'une protestation revêtue de 80 signatures a été portée à Lyon le 19 avril dernier, par trois membres du conseil municipal, un capitaine de la garde nationale, etc..., pour réclamer le renvoi de M. Carlhant, nommé maire de Fleurye par le citoyen Arago.

Enfin que le 1^{er} juin, une pétition signée de neuf conseillers municipaux (sur treize y compris M. Carlhant), a été adressée dans le même but, à la Préfecture du Rhône.

Cette même lettre ajoute, que le 23 avril, tous les officiers de la garde nationale de Fleurye (sauf quatre) ont donné leur démission, se considérant comme offensés par la présence de la troupe de ligne appelée par M. Carlhant.

(Suit la signature.)

Nous devons ajouter, pour être entièrement vrais, que nous avons supprimé dans la première lettre quelques détails trop intimes qui accusent la violence de M. R... le curé de Fleurye, et dans la seconde, d'autres détails qui tendraient à prouver que M. Carlhant n'est pas un républicain de la veille.

Il nous en coûte de donner de la publicité à ces discussions; nous avons engagé, et nous prions encore les deux partis, ou de s'entendre, ce qui nous semble pas facile toutefois, ou de réclamer l'intervention bienveillante de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE.

Les candidats inscrits pour le concours d'admission à l'école spéciale militaire sont prévenus que les compositions se feront à Lyon, dans une des salles du lycée national, les mardi et mercredi, 20 et 21 juin courant, de 6 heures du matin à midi, et de 1 heure 1/2 à 4 heures 1/2 du soir.

DEPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

Des désordres graves ont, dit-on, éclaté à Perpignan. Une batterie d'artillerie de notre garnison a été armée à la hâte et va partir pour cette ville. D'après une lettre de Perpignan, ces désordres auraient pris naissance à la suite d'un banquet patriotique. Des individus du banquet, ayant

voulu, le soir, tirer des coups de fusils en l'air, un commissaire de police s'y opposa et procéda même à quelques arrestations qui provoquèrent une agitation très grande. Le peuple ameuté, exigea que le commissaire de police fût destitué et chassé de la ville. L'autorité céda. Depuis, l'agitation, au lieu de diminuer, n'a fait qu'accroître; et pour mettre le comble à cette triste situation, des gens de la campagne sont arrivés en masse, demandant l'autorisation de piller, tout en protestant qu'ils ne feraient pas autre chose et qu'ils auraient le plus grand respect pour les personnes. L'autorité a fait connaître par le télégraphe cet état fâcheux au Gouvernement. Perpignan a été déclaré en état de siège.

— On lit dans l'*Ardennais* de Sedan :

« Des faits bien regrettables se sont passés hier au Fond de Givonne, faubourg de Sedan. Des voitures de grains devaient être dirigées sur la Belgique, et une partie de la population, quelques femmes, quelques enfants, quelques jeunes gens sans travail, excités par la misère et la crainte de voir le prix du pain s'élever, s'assemblèrent et formèrent, à l'exemple des habitants de Givonne, une barricade sur le pont afin de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'exportation du blé.

L'autorité municipale de Sedan se rendit sur les lieux et chercha à faire rentrer dans le devoir cette poignée de mécontents; mais elle ne put y parvenir et fut obligée de requérir la force armée pour dissiper le rassemblement. La nouvelle loi sur les attroupements allait recevoir une rigoureuse sanction dans les Ardennes.

« La garde nationale, la ligne et les dragons étaient massés près du pont, à vingt pas de la barricade. Après une discussion assez vive, il fut décidé que le blé rentrerait en ville et serait déposé à la halle; tout semblait disposé à rentrer dans l'ordre, lorsque quelques pierres furent lancées sur les rangs de la garde nationale, et alors commença une scène que nous retraçons avec peine. La barricade, mal construite et à peine défendue par une vingtaine d'hommes et d'enfants armés de pierres et de bâtons, fut cernée et enlevée facilement: la garde nationale s'élança à la poursuite des fuyards, et des coups de feu se firent entendre. Une charge de cavalerie fut exécutée, et le rassemblement fut complètement dispersé. Il y a eu une douzaine de blessés, tant du côté de la garde nationale que de celui des émeutiers. Quelques arrestations ont été faites.

« La garde nationale et la troupe se sont réunies dans les promenades du Fond de Givonne et ont fraternisé aux cris mille fois répétés de : *Vive la ligne! Vive la garde nationale! Vivent les dragons!*

Bourse de Paris du 16 Juin 1848.

Cinq pour cent, 68 75	— Dito fin courant, 68 50	Trois pour cent, 46	— Dito fin courant, 46	Quatre canaux, »	Rentes de Naples, »	Dette active d'Espagne, »	Emprunt romain, 60	Oblig. piémontaise, »
Actions de la banque, 1255								

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	577 50	Orléans-Vierzon	260
Paris à Rouen	412 50	Montreuil à Troyes	»
Rouen au Havre	205	Nord	360
Paris à Strasbourg	338 75	Amiens-Boulogne	»
Paris à Lyon	313 75	Tours à Nantes	343 75
Avignon à Marseille	223 75	Dieppe	167 50
Versailles, rive droite	120	Bordeaux à Cette	»
Id. rive gauche	100	Lyon à Avignon	»
Bâle à Strasbourg	82 50	Centre	»
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	»
Orléans-Bordeaux	»	Sceaux	»

La rente était faible et un peu en baisse. On attendait avec la plus grande anxiété des nouvelles de l'Assemblée nationale qui s'occupait de nouveau de la question relative à l'admission de Louis Napoléon. Les affaires semblaient complètement paralysées. On était étonné que le *Moniteur* n'eût pas publié ce matin, comme à l'ordinaire, le relevé hebdomadaire de la banque de France. Les actions de la banque de France étaient offertes en baisse. Les chemins de fer ont suivi la même tendance rétrograde.

La rente 3 0/0, fermée hier à 46 50, a ouvert à 46 25; elle a varié de 45 75 à 46 25, et elle reste à 46.

La rente 5 0/0, qui était hier à 68 75, a ouvert à 68 75; elle a varié de 68 25 à 69, et elle reste à 68 75.

Les actions de la banque, fermées hier à 1260, ont d'abord été négociées à 1270; elles sont retombées à 1245, elles restent à 1255.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Etude de M^e Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

Il appert,

Suivant exploit de Combe, huissier à Lyon, en date du quatorze juin mil huit cent quarante-huit, la dame Françoise CLARON, épouse du sieur Fleury RIVIÈRE, actuellement sans profession, demeurant en la commune de Rontalon, a formé demande en séparation de biens et liquidation de ses droits de taux au dit sieur Fleury RIVIÈRE, son mari, propriétaire cultivateur, demeurant en la commune de Rontalon.

M^e RUBY-LOUIS, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant rue de l'Herberie, 5, est constitué avoué pour la dame RIVIÈRE et occupera pour elle dans l'instance en sépara-

tion de biens.

Pour extrait prescrit par la loi.

Lyon le 16 juin 1848. Signé : RUBY-LOUIS.

Cabinet de M^e Augier, avocat-défenseur au tribunal de commerce, rue Lanterne, 15, à Lyon.

Il résulte, d'un acte sous seing privé, en date du 2 juin 1848, enregistré le même jour par M. Vassel, receveur à Lyon, folio 35, 86, 3 qui a perçu 7 fr. 70 c. pour droits, que la société verbale en participation contractée le 1^{er} juillet 1846, entre Jean-Marcellin Bajat, imprimeur typographe, demeurant à la Guillotière, à la descente du pont, et Antoine-Marie Forget, moireur, demeurant à Lyon, rue des Capucins, 20, laquelle devait commencer ledit jour, 1^{er}

juillet 1846, et devait ne se terminer que le 1^{er} juillet 1855, dont le siège était à Lyon, rue des Capucins, 20, pour l'exploitation d'un atelier de moirage, société dans laquelle les fonds devaient être fournis par égale part, les bénéfices partagés également, sous la raison sociale Forget et Bajat. Chaque associé ayant la signature sociale, a été dissoute d'un commun accord depuis le premier avril 1848.

La liquidation a été déferée à Jean-Marcellin Bajat, autorisé à vendre sans formalités judiciaires et sans être tenu de fournir caution. AUGIER, ayant pouvoir.

SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue

de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au Mouton Blanc.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cour de Brosse, 8, au premier, à la Guillotière.